Table des matières

Introduction	1.1
Résumé	1.2
Remerciement	1.3
Définitions	1.4
Blockchain	1.4.1
Modalité de sécurisation	1.4.2
Prise de décision collective	1.4.3
Vote	1.4.4
Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact	1.5
Les origines de la crise de confiance	1.5.1
Une aspiration à la transparence	1.5.2
Du statut de la preuve au vote	1.5.3
Les domaines d'enjeux	1.5.4
De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement	1.6
Qu'est ce que la blockchain ?	1.6.1
Qu'est ce que les smart-contracts ?	1.6.2
Preuve de Travail vs Preuve de l'Enjeu	1.6.3
Blockchain privée vs Blockchain publique	1.6.4
Quid de la sécurité de la blockchain ?	1.6.5
Quid de ses impacts énergétiques ?	1.6.6
Vers une normalisation ?	1.6.7
Les limites de la blockchain	1.6.8
Scénarios d'usages	1.7
Gouvernance des entreprises	1.7.1
Management collaboratif de projet	1.7.2
Démocratie participative	1.7.3
Vie associative et gestion des collectives.	1.7.4
Conclusion	1.7.5
Glossaire	1.7.6
Annexes	1.7.7

La blockchain comme modalité de sécurisation de la prise de décision collective par votes.

Sous l'aimable direction de Stéphane Dalbera, Atopos.

Ce qu'il y a d'intéressant à propos de la cryptographie, c'est qu'on peut commencer à créer des modèles institutionnels qui ne reposent plus sur la faillibilité de l'autorité humaine mais qui sont strictement basés sur le code, les mathématiques et le cryptage. On peut commencer à construire une réalité institutionnelle où les freins et contrepoids sont protégés par des promesses fermes, des constructions mathématiques fondamentales qui sont simplement impossibles à briser en raison des propriétés inhérentes au fonctionnement des informations .

Santiago Siri, Democraty Earth Foundation

Nombre d'observateurs s'accordent pour considérer que nous entrons dans une période de crise de confiance vis-àvis des services offerts par internet.

Failles de sécurités, atteintes à la vie privée, manipulations de l'opinion, cybercriminalité, cyberguerre ... sont aujourd'hui des enjeux largement médiatisés hors des cercles d'initiés.

Le temps de la croyance aveugle dans les bienfait de la révolutions internet et des fantasmes semble révolu.

Cette crise de confiance n'est pas propre au secteur numérique, elle se diffuse dans toutes les strates de nos sociétés. Elle se manifeste dans le champ politique, dans le champ médiatique si bien que la l'ère dans laquelle nous vivons porte désormais le nom d'ère post-vérité (post-factual era).

Cette crise de confiance a déjà de nombreuses conséquences dans le champ politique mais également dans le champ économique où la confiance est la clé de voute de l'investissement et de l'adhésion à une marque ou à un produit

L'opinion publique, les législateurs et les acteurs de l'industrie commencent à prendre la pleine mesure des chantiers qui s'annoncent pour sortir d'une période que l'on considèrera bientôt, peut-être, comme celle du Far West

Le travail de reconstruction de la confiance, qui commence seulement à s'effriter, sera dans les années à venir un des secteurs offrant les plus forts potentiels de croissance et d'innovation.

C'est dans ce cadre que nous comptons ici nous intéresser à l'impact que pourrait avoir une technologie largement médiatisée car au cœur des cryptomonnaie : la blockchain.

Si cette approche est apparue dans la mouvance du BitCoin, il s'agit avant tout d'une approche décentralisée de sécurisation de contrat ayant de très vastes potentiels d'usages.

Nous explorerons ici les perspectives ouvertes par l'usage de la blockchain comme outils de sécurisation de la prise de décision collective aussi bien dans le cadre public que privé.

Des services sécurisés et décentralisés de vote offre un large champ potentiel de création de nouveau modes d'interaction autour d'un des enjeux majeurs de toute société structurée : la prise de décision.

Ce travail est en cours et de nombreuses sections ne sont pas dans leur état définitif

Table des matières

Introduction

Résumé

Remerciement

Définitions

- Blockchain
- Modalité de sécurisation
- Prise de décision collective
- Vote

Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact

- Les origines de la crise de confiance
- Une aspiration à la transparence
- Du statut de la preuve au vote
- Les domaines d'enjeux

De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement

- Qu'est ce que la blockchain?
- Qu'est ce que les smart-contracts?
- Preuve de Travail vs Preuve de l'Enjeu
- Blockchain privée vs Blockchain publique
- Quid de la sécurité de la blockchain ?
- Quid de ses impacts énergétiques ?
- Vers une normalisation?
- Les limites de la blockchain

Scénarios d'usages

- Gouvernance des entreprises
- Management collaboratif de projet
- Démocratie participative
- Vie associative et gestion des collectives.

Conclusion

Glossaire

Annexes

Résumé

Remerciement

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma gratitude au directeur de ce mémoire, Monsieur Stéphane Dalbera, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je voudrais exprimer une reconnaissance toute particulière envers Virgile Deville, dont les conseils et critiques ont guidé mes réflexions.

Définitions

La blockchain

Modalité de sécurisation

Prise de décision collective

Vote

Définition: blockchain

Une (ou un) blockchain, ou chaîne de blocs est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle.

Techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, l'ensemble étant sécurisé par cryptographie, et formant ainsi une chaîne.

Par extension, une chaîne de blocs est une base de données distribuée qui gère une liste d'enregistrements protégés contre la falsification ou la modification par les nœuds de stockage.



Une blockchain est donc unregistre distribué et sécurisé de toutes les transactions effectuées depuis le démarragedu système réparti.

Il existe des blockchains publiques, ouvertes à tous, et des blockchains privéesdont l'accès et l'utilisation sont limitées à un certain nombre d'acteurs.

Une blockchain publique peut donc être assimilée à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable.

il faut s'imaginer « un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible. »

Jean-Paul Delahaye, Les blockchains, clefs d'un nouveau monde



Définition : modalité de sécurisation

Nous entendons les modalité de sécurisation comme les différents méthodes et moyens déployés dans le but de sécuriser.

L'action de sécurisation est engagée par l'application de techniques de sécurité au sens informatique.

La sécurité des systèmes d'information (SSI) ou plus simplement sécurité informatique, est l'ensemble des moyens techniques, organisationnels, juridiques et humains nécessaires à la mise en place de moyens visant à empêcher l'utilisation non-autorisée, le mauvais usage, la modification ou le détournement du système d'information.

la sécurité est un enjeu majeur pour les entreprises ainsi que pour l'ensemble des acteurs qui l'entourent.

- Sa finalité sur le long terme est de maintenir la confiance des utilisateurs et des clients.
- Sa finalité sur le moyen terme est la cohérence de l'ensemble du système d'information.

« Le système d'information représente un patrimoine essentiel de l'organisation, qu'il convient de protéger. La sécurité informatique consiste à garantir que les ressources matérielles ou logicielles d'une organisation sont uniquement utilisées dans le cadre prévu. »

JF Pillou, Tout sur les systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information vise les objectifs suivants :

Objectif	Explication
La disponibilité	le système doit fonctionner sans faille durant les plages d'utilisation prévues et garantir l'accès aux services et ressources installées avec le temps de réponse attendu.
L'intégrité	les données doivent être celles que l'on attend, et ne doivent pas être altérées de façon fortuite, illicite ou malveillante. En clair, les éléments considérés doivent être exacts et complets.
La confidentialité	seules les personnes autorisées peuvent avoir accès aux informations qui leur sont destinées. Tout accès indésirable doit être empêché.
La traçabilité (ou « preuve »)	garantie que les accès et tentatives d'accès aux éléments considérés sont tracés et que ces traces sont conservées et exploitables.
L'authentification	l'identification des utilisateurs est fondamentale pour gérer les accès aux espaces de travail pertinents et maintenir la confiance dans les relations d'échange.
La non- répudiation et l'imputation	aucun utilisateur ne doit pouvoir contester les opérations qu'il a réalisées dans le cadre de ses actions autorisées et aucun tiers ne doit pouvoir s'attribuer les actions d'un autre utilisateur. Une fois les objectifs de la sécurisation déterminés, les risques pesant sur chacun de ces éléments peuvent être estimés en fonction des menaces.

Le niveau global de sécurité des systèmes d'information est défini par le niveau de sécurité du maillon le plus faible. Les précautions et contre-mesures doivent être envisagées en fonction des vulnérabilités propres au contexte auquel le système d'information est censé apporter service et appui.

Il faut pour cela estimer:

La gravité des conséquences au cas où les risques se réaliseraient ;La vraisemblance des risques (ou leur potentialité, ou encore leur probabilité d'occurrence).

Définition : prise de décision collective

La prise de décision collective est une situation où des individus sont rassemblés en un groupe pour résoudre des problèmes.

Selon l'idée de synergie, les décisions prises collectivement ont tendance à être plusefficaces que les décisions prises individuellement. Cependant, il existe des situations dans lesquelles les décisions prises en groupe aboutissent à un mauvais jugement.

En psychologie sociale, la prise de décision collective peut être définie comme :

« une convergence d'interactions cognitives et visuelles, planifiées ou opportunistes, où des personnes acceptent de se rassembler pour un objectif commun, dans une période de temps définie, [...] dans le but de prendre des décisions »

Abdelkader Adla, Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil

La prise de décision collective est un domaine d'étude vaste auquel plusieurs disciplines s'intéressent, comme les sciences sociales, les sciences politiques, l'informatique ; on s'y intéresse également en marketing et en management, chacun de ces champs d'étude ayant son point de vue sur la recherche de la prise de décision collective.

Du point de vue de la psychologie sociale plus spécifiquement, des applications et des conséquences théoriques sont nombreux et variés dans différents domaines comme la gestion d'équipe, les situations de jurys, la politique, etc. Il existe différents types de décisions collectives chacune ayant des modalités et des processus psychologiques bien spécifiques à la prise de décision collective, tels que la polarisation, la pensée de groupe et le Common Knowledge Effect.

Définition: vote

Le vote (terme dérivé de l'anglais vote, provenant du latin votum signifiant « vœu ») désigne une méthode permettant à un groupe une prise de décision commune.

Les organisations formelles ou informelles ont recours à cette pratique, de toute nature (économiques, politiques, associatives, etc.). La pratique du vote vise à donner une légitimité à la décision en montrant qu'elle ne vient pas d'un individu isolé. Avant que le vote proprement dit n'ait lieu, il est fréquent qu'un temps de discussion ou de débat soit ménagé pour permettre à chacun des votants d'exposer ou de prendre connaissance des arguments, afin de motiver au mieux sa décision.

Le vote est généralement encadré par un processus électoral aussi dénommé « scrutin » ou « élection ».

Les enjeux du vote:

Principe	Explication
Décidabilité	Le but premier est généralement de pouvoir décider d'une position, qu'il s'agisse d'une position consistant à prendre une décision, ou d'une position consistant à ne pas prendre de décision; c'est notamment le cas d'un référendum.
Unicité du vote	Généralement on souhaite l'unicité du vote: pour permettre à chacun d'être justement représenté, il ne faut pas permettre à un électeur de voter plusieurs fois, c'est-à-dire d'être sur représenté.
Représentativité	Certains systèmes de propriété (propriété au sens légal) conduisent à ce que les voix de chaque électeur soient pondérées par une quote-part de participation.
Secret et transparence	Suivant le scrutin, on peut souhaiter que le vote soit secret, afin de prévenir la corruption du vote, ou bien au contraire public, afin de contraindre à un positionnement assumé.
Vérifiabilité	Afin de lever tous doutes sur la légitimité du scrutin, lorsqu'un enjeu existe, on souhaite que le scrutin soit vérifiable, c'est-à-dire que l'on puisse démontrer aux yeux de tous l'absence de triches. On souhaite alors s'assurer que les personnes et matériels impliqués dans l'organisation ne soient pas détournés aux profits d'intérêts spécifiques.
Attractivité	Certaines organisations commerciales promeuvent des votes dans le but inavoué de susciter la participation à une action qui sans le dire est un acte d'achat. C'est notamment le cas des votes visant à l'achat par « numéros de services à valeur ajoutée » également connues sous l'appellation de communication téléphonique surtaxée.
Non participation	Pour éviter qu'une décision ne soit prise par défaut ou pour pallier certains aléas, il est de coutume de permettre la non participation, par exemple au travers de l'abstention, ou du vote nul ou blanc.
Quorum et majorité	Pour donner une légitimité accrue à la prise de décision, la méthode de vote peut être corrélée à un système de quorum et/ou de majorité qualifiée.
Rapidité	Dans un vote où l'on attend un résultat positif, il est d'usage de demander d'abord qui est contre et ensuite qui s'abstient. Les personnes qui ne se prononcent pas sont alors supposées en faveur de la décision. Ceci présente une double avantage: cela évite de devoir compter les nombreux pour, tout en maximisant leur nombre.

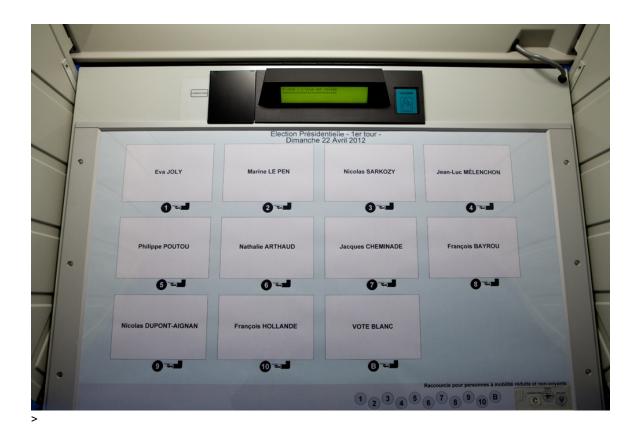
Modes d'expression :

- Vote à bulletin secret : Le vote à bulletin secret, aussi appelé scrutin secret, consiste à donner son avis sur plusieurs propositions, de manière anonyme.
- Vote à main levée : Le vote à main levée consiste à lever sa main pour donner son avis entre plusieurs propositions. Il permet une prise de décision rapide, car le dépouillement est quasi immédiat. Mais cela oblige à ce que tous les votants soient présents en même temps.La procédure peut commencer par le vote par acclamation, où on estime le volume sonore de chaque option comme à l'assemblée spartiate ou lors de la conclusion de primaires présidentielles aux États-Unis.



Vote à main levée, source Assemblée Nationale Française

- Vote public : Le vote public, aussi appelé vote à l'appel nominal, consiste à appeler tour à tour chacun des membres d'une assemblée à exprimer son vote publiquement. Celui-ci est alors consigné dans le registre des délibérations et il est ensuite possible de publier le vote de chacun des participants au scrutin.
- Vote par correspondance : il consiste à envoyer à l'avance son bulletin de vote par voie postale ; un numéro d'identification permet de garantir qu'une personne ne vote qu'une fois, tout en maintenant le secret du vote.
- Vote par procuration : Le vote par procuration permet au mandant de désigner un mandataire qui ira voter à sa place.
- Vote de remplacement : Le vote de remplacement permet à ceux qui votent pour des candidats ou des listes n'ayant pas d'élus faute d'avoir atteint le quorum de prévoir le report de leur voix sur un autre candidat.
- Vote électronique: Le vote électronique est un système de vote automatisé, notamment des scrutins, à l'aide de systèmes informatiques. Ce terme générique relève en vérité de plusieurs situations concrètes. Par exemple, il peut correspondre à l'informatisation du processus de vote permettant de voter à distance, c'est-à-dire de voter de chez soi, ou de n'importe où dans le monde et ainsi éviter de se déplacer dans des bureaux de vote.



Une machine à voter électronique Française, source Mairie de Saint-Pol-sur-Mer.

• Vote par clé : Il consiste à voter à l'aide d'une clef physique sur un pupitre dédié.

Le cas particulier du vote par Internet n'en est pas un.

Le vote par internet, qui s'inscrit dans le mode d'action du vote électronique à longtemps été décrié au motif que son principal inconvénient serait l'absence d'isoloir (rien ne garantirait que le citoyen soit seul devant l'ordinateur au moment où il vote, ni ne permet de le vérifier). Nénamoins cette assurance est également absente lors du vote public, par correspondance, à main levée. Il est également impossible de s'assurer que la volonté du mandant ait bien étét respectée dans le cadre d'un vote par procuration.

Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact

Les origines de la crise de confiance

Une aspiration à la transparence

Du statut de la preuve au vote

Pour la res publica

Pour la gouvernance des entreprises

Pour les modes de management basé sur le consensus

Pour le cercle privé

Les origines de la crise de confiance et l'aspiration à la transparence

l'ère de la post-vérité

« Post-vérité » : c'est le néologisme que le dictionnaire de l'université d'Oxford a choisi de nommer mot international de l'année 2016. Il provient du livre The Post-Truth Era de Ralph Keyes.

Cette notion est généralement associée aux affirmations fantaisistes et mensongères de Donald Trump et à ceux qui ont voté pour lui, issus des classes populaires de la société américaine. Mais, en réalité, la responsabilité de l'ère post-vérité revient aux professionnels des classes moyennes qui ont préparé le terrain à son récent triomphe. Universitaires, journalistes, « créatifs » et traders : tous ont contribué à l'avènement de la « post-vérité » ; même les politiciens de centre gauche, pourtant durement touchés par le succès du courant anti-factuel.

Andrew Calcutt, TheConversation

Déjà en 1964 dans Vérité et politique, Hannah Arendt se posait la question de l'objectivité de l'histoire. Dès la première phrase, en évoluant l'opinion et l'interprétation, elle engage la réflexion sur le terrain de la supposée subjectivité de l'historien, cette remise en question et ce questionnement, légitime, ont ouvert la porte à une remise en question plus profonde. Il existerait un pan entier de la réalité qui ne serait appréhendable qu'à travers le regard subjectif de l'observateur.

Dans la seconde moitié des années 1990, les industries créatives ont réussie à générer une croissance spectaculaire à travers le développement de l'image de marque ou "branding". Le « branding » est devenu beaucoup plus important que l'activité banale de conception, de développement et de fabrication d'un produit.

Au lieu de commercialiser un produit en le présentant comme utile, ces créatifs ont entrepris de lui donner un âme, une conscience et une morale.

Au tournant du siècle, le gouvernement se préoccupait déjà moins de « la vérité » que de façon dont « les vérités » pouvaient être (dé)tournées. Ceux que l'on nomme des « spin doctors » ont investi le devant de la scène. la guerre en lrak en est un excellent exemple.

Les faits ont été relégués au second plan.

Dans cette perspective, toutes les revendications sur la vérité sont relatives à la personne qui les fait ; en dehors de nos propres particularités, aucune position ne permet d'établir la vérité universelle. C'est l'un des principes fondamentaux du postmodernisme, un concept qui a pris son envol dans les années 1980 après la publication de La Condition postmoderne : rapport sur le savoir de Jean-François Lyotard.

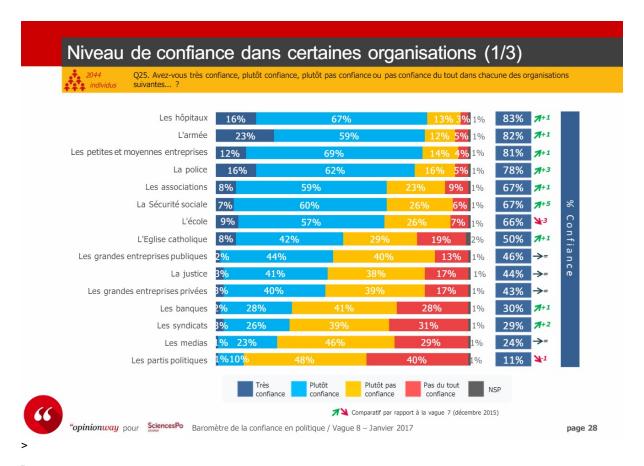
Le postmodernisme n'a pas créé les fondations de l'ère « post-vérité ».

Ces fondations ont été creusée par le détournement malhonnete d'un certain nombre de concept évoqué par le postmodernisme alliés aux révélations de scandales politique, économique et écologique au cours de ces cinquantes dernières années.

A l'origine parfois méfiant ou suspicieux, le grand public est devenu hyper-critique quant aux faits.

Internet a amplifié cette réaction en maintenant ce public dans des sphères de confirmation sur les réseaux sociaux ou via les médias qu'ils consultent.

Aujourd'hui il apparait comme un défi pour les entitées s'adressant à ces citoyens d'appréhender ces cercles idéologiques et leur influence sur le message qu'elles véhiculent.



Source Etude Cevipof SciencesPo

Comme nous pouvons le voir sur l'inforgraphie ci-dessus, les grandes entreprises privées, les banques, les syndicats, les medias et les partis politiques sont parmi les moins digne de confiance pour le grand public.

Nous traiterons dans ce mémoire essentiellement de ces derniers.

Il serait vain de tenter de lister toutes les manifestations de cette crise de confiance ni même ses origines qui sont sujettes à controverses. Nénamoins, il convient de constater que celle-ci existe indubitablement et que son existence impose de repenser profondément le rapport au monde que les entreprises, les états en intégrant ses nouveaux impératifs de transparence.

Une aspiration à la transparence

Pour répondre à cette problématique, une solution semble apparaitre : "montrer pattes blanche".

Les entreprises engagées dans des actions de communications doivent prendre conscience qu'il existe désormais un soupçon quant à leurs activités, pour s'affranchir de ce doute en provenance du grand public.

Nous entendons par là de faire usage le plus possible de la preuve, la plus irréfutable possible et d'instaurer la transparence comme un principe fondamental de la communication nouvelle des entreprises, des états et des entitées émettrices de messages envers le public.

Pour accompagner cette réfection de la confiance, des outils technologiques ont vu le jour plateforme participative, management holocratique, consultation publique. La prise en compte de la prtoblématique de la confiance et de la transparence est devenu si palpable que ces nouveaux outils sont par exemple devenus un pré-requis au développement d'un projet urbain dans le cadre de la métropole du grand paris.

Mais pour que ces nouvelles méthodes ne soient pas un palliatif, il faut qu'elles mettent en place un réel système vertueux et orienté sur le long terme.

Pour cela, ces systèmes doivent être conçu de manière ouverte (Open Source) mais également respecter des principe de sécurité par conception (security by design) et de protection de la vie privée (privacy by design).

La confiance partagée : l'émergence du "trustless"

La blockchain intègre ces atteintes et les dépasse : elle pose le concept de non-necessité de la confiance (trustlessness). Originalement ce mot désignait une personne ou une ressource à laquelle on ne pouvait pas faire confiance. Mais dans le cadre de la Blockchain, quand nous disons "sans confiance" (trustless), ce que nous voulons dire, c'est qu'il existe des mécanismes en place par lesquels toutes les parties dans le système peuvent parvenir à un consensus sur ce qu'est la vérité canonique.

Le pouvoir et la confiance sont répartis (ou partagés) entre les parties prenantes du réseau (par exemple, les promoteurs, les mineurs et les consommateurs), plutôt que concentrés dans une seule personne ou entité (par exemple, les banques, les gouvernements et les institutions financières).

Du statut de la preuve au vote

Si la transparence nécessite d'apporter la preuve de sa bonne foi, la preuve mértite que l'on s'intéresse à son statut et aux conséquences qu'elle fait peser sur le vote.

Qu'est ce qu'une preuve?

Une preuve est un élément matériel (exemple document contractuel, attestation) qui démontre, établit, prouve la vérité ou la réalité d'une situation de fait ou de droit : La preuve d'un crime. La preuve est également une opération par laquelle on contrôle l'exactitude d'un calcul ou la justesse de la solution d'un problème.

C'est bien cette double nature qui nous intéresse ici au regard de la question du vote.

Le vote et la preuve

Le rapport entre le vote et la preuve est comme nous l'avons évoqué, duale. Parce que la preuve doit être présente autour du processus de vote et autour du vote en tant qu'acte matériel.

Preuve entourant le processus :

- Fiabilité
- Traçabilité

Ce processus doit être réfutable, c'est à dire qu'il doit présenter des éléments tangibles et objectifs permettant sa potentielle disqualification ou non.

Si le processus ne présente des critères de réfutabilité potentielles, il est jugé corrompu à priori.

Preuve entourant le vote :

- Authenticité
- Intégrité
- Confidentialité

Les domaines d'enjeux

La sphère publique, au sens arrendtiens, est agitée des nombreuses problématiques que nous avons illustrée précédemment. Dans cette dimension publique, le vote est la forme d'expression reine, elle permet la consultation du plus grand nombre.

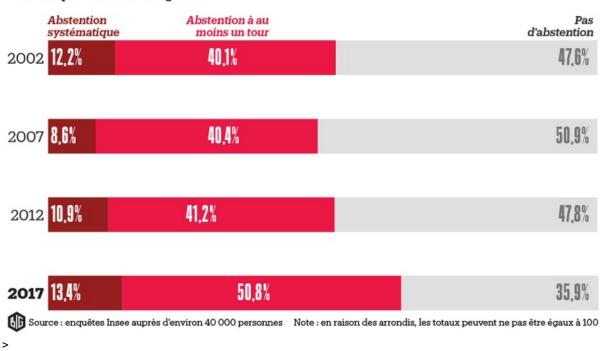
Le vote dans la sphère publique invite à s'interroger sur la représentativité en matière de prise de décision, de diponibilité physique des votants, de la transparence du processus démocratique, de l'intégrité et de la traçabilité.

De nombreuses implémentations du vote sont connexe au sein des institutions publiques, des associations, des entreprises dont la gestion se veut collaborative, par conséquent, les réponses apportées à ces besoins peuvent ètre proches, voir similaire.

Par exemple la participation aux éléections nationales en France voit sa participation chuter d'année en année :

La progression de l'abstention au fil des élections

Participation électorale aux élections présidentielles et législatives depuis 2002, en % des personnes interrogées



L'abstention en France depuis 2002, source INSEE

La blockchain, parce qu'elle supprime en partie le besoin de confiance, pourrait rassurer le grand public dans son acte de participation et pourrait constituer un moteur de ré-engagement de ce dernier.

Les différentes formes de vote dans la sphère publique :

Le vote dans les conseils d'administration :

Ils ont pour champ de compétence l'administration des institutions, associations, entreprises ou un établissements public.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du conseil d'administration sont fixés par le statut de l'institution et dépendent du droit national. (Art. L.225-36-1 C. com.).

En général les statuts prévoient la périodicité des réunions et les modalités de convocations des administrateurs.

Un conseil d'administration doit théoriquement se tenir dès lors que la situtation de l'entreprise l'exige. Or, la tenue de celui ci est de facto conditionné à la disponibilité physique des parties prenantes.

Les décisions sont pris par le vote au sein d'un conseil d'administration, en général à main levée. Ce qui implique la confiance dans le déroulé honnête de celui-ci, la traçabilité n'étant assuré que par le tiers de confiance qui le rapporte. Ce vote à main levée pose également la question de la confidentialité, comment s'assurer que des pressions n'ont pas eu lieu au préalable? Un vote à bulletin secret permettrait de s'affranchir d'une telle question.

- La participation de la personne morale au conseil d'administration : Si une personne morale est membre d'un
 conseil d'administration, elle désigne une personne physique pour la représenter. De la délégation de ce vote
 découle un doute : le délégataire est dans la capacité de dépasser ou d'outrepasser les choix préalable du ou
 des délégants.
- L'intégration du salarié : Le projet de loi sur la croissance des entreprises, dit loi Pacte, prévoit de renforcer la présence des représentants salariés dans les conseils d'administration (Projet de loi PACTE article 62, alinéa II).

Ce projet de loi introduit une plus grand participation de salarié comme vecteur de croissance économique selon le Rapport d'étude d'impact du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises.

Le vote dans la consultation publique

- Dans le cadre de la pétition :
- Dans le cadre de l'administration du bien public :

L'administration du bien public en toute transparence est une préoccupation majeure de ces dernières années. Elle se pose à deux niveau, le premier concerne la prise de décision et implique la concertation publique. La seconde implique la gestion continue du bien et sa gouvernance. Les biens public sont mutliples et les propositions les concernant peuvent provenir des citoyens mais également des institutions.

Le vote dans la gestion collaborative :

- La co-gestion avec les utilisateurs : Le crowdfunding désigne tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet. Les manifestations de soutiens provenant des utilisateurs de ces outils sont de deux types : La première, un soutien financier consiste en une transaction dont le montant représente un pourcentage d'un objectif, et une seconde l'acte de transaction qui représente un soutient en tant que tel. Le montant de la transaction ne représentant qu'une échelle du soutien. Enregistrer ces informations dans une blockchain permettrait à la fois de supprimer la nécessité de recourir à la confiance et de recourir à des smart contracts afin de garantir la bonne execution de l'acte soutenu.
- Du besoin spécifique des associations :

Les associations peuvent recourir à la consultation du public par le vote dans plusieurs cas :

- o Choix des projets associatifs
- Allocations des budgets
- o Désignation des administrateurs
- o déterminsation des processus opérationnels

L'action des associations est soumis à la confiance de ses donateurs, de nombreux scandales ont illustré que cette confiance était parfois abusée.

Les promesses de la Blockchain :

Le recours a la Blockchain dans ces méthodes de prises de décisions par le vote permettrait :

- Une plus grande représentativité par l'intégration d'un grand nombre d'acteurs. (dans les limites d'échelle permise.)
- Une indépendance quant à la diponibilité physique des votants. Particulièrement avantageuse dans le cadre d'organisations internationales ou éclatées.
- Intégrité de la décision, par des processus de lutte contre la falsification.
- Traçabilité de la donnée.
- Transparence des décisions et des processus.

En synthèse

Acteur	Conseil d'administation	Management Participatif	Consultation publique	Election des administrateurs et représentants
Institution	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
Association	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\odot
Entreprise	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
Etablissements public	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\odot
Grand public	\otimes	\otimes	\bigcirc	\bigcirc

De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement

Les entreprises, insitutions et associations traversent une crise de la confiance. Elles sont désormais scruttés, analysés et le moindre faux-pas peut leur couter le prix. Si la participation par le biais du vote est un premier pas facile vers la reconciliation, il n'est pas pour autant suffisant. En effet, le grand public reclame désormais des processus fiable et transparent, afin de permettre un contrôle par le plus grand nombre. La Blockchain apparait, allié au vote comme une opportunité de redonner confiance et comme moteur de réengagement auprès de ces publics.

Qu'est ce que la blockchain?

Quid de la sécurité de la blockchain?

Quid de ses impacts énergétiques ?

Vers une normalisation?

Qu'est ce que la blockchain?

Le terme blockchain désigne à la fois le système et la technologie sous-jacente à ce système.

La blockchain est connue majoritairement du grand public comme étant la technologie utilisée par le bitcoin.

Inventée en 2008, le bitcoin est à l'origine un prototype pour montrer qu'il était possible de faire reposer une cryptomonnaie dont le mécanisme repose sur un registre distribué et réparti entre de multiples noeuds d'un réseau.

De part leur nature intrinséquement open-source, les algorithmes de chiffrages sont un argument de plus au regard de la confiance en ce système.

De fait, le bitcoin est la première manifestation de l'obsolescence d'une banque en l'occurrence en tant que tiers de confiance.

Les trois pilliers de la blockchain

Celle-ci est basée sur trois piliers : deux sont technologiques, à savoir la cryptographie asymétrique et les systèmes distribués, et le troisième est sociologique.

1. La cryptographie,

Elle repose sur le concept de clé.

Il existe deux types de clés : les symmétriques et les asymmétriques.

Les premières sont connues depuis l'antiquité et les secondes ont vues le jour dans les années 1970.

La seconde est essentielle à la technologie blockchain car elle permet de s'assurer de l'authenticité de l'expéditeur du message. L'expéditeur utilise sa clef privée pour coder un message que le destinataire peut décoder avec la clef publique de l'expéditeur.

Si la méthode du chiffrement symétrique à l'avantage d'être peu coûteuse en puissance de calcul, et de demeurer très sûre.

L'inconvénient est que pour chiffrer un message de n bits, il faut au préalable avoir échangé une clé de n bits avec le destinataire du message, et cela par une voie absolument sûre, sinon chiffrer devient inutile.

Claude Shannon, Communication theory of secrecy system

A cette méthode on préférera le chiffrement asymétrique qui permet de contourner l'obstacle de la clé commune aux parties prenantes.

En effet, dans le cadre du chiffrement asymétrique, deux clés sont présentes: la privée et la publique. La clef qui est choisie privée n'est jamais transmise à personne alors que la clef qui est choisie publique est transmissible sans restrictions.

Cette technique permet:

Le Chiffrement

L'un des rôles de la clef publique est de permettre le chiffrement.c'est donc cette clef qu'utilisera un premier sujet pour envoyer des messages chiffrés à un second. L'autre clef — l'information secrète — sert à déchiffrer. Ainsi, le second sujet, et lui seul, peut prendre connaissance des messages du premier sujet.

La connaissance d'une clef ne permet pas de déduire l'autre.

L'Authentification de l'origine

L'utilisation par l'un des sujet de sa clef privée sur le condensat d'un message, permettra à ce dernier de vérifier que le message provient bien de l'interlocuteur attendu et qu'il n'y a pas cas d'usurpation:

il appliquera la clef publique que son interlocuteur lui a fourni sur le condensat (condensat chiffré avec la clef privée de l'autre sujet) et retrouve donc le condensat original du message.

Il lui suffira donc de comparer le condensat ainsi obtenu et le condensat réel du message pour savoir si son interlocuteur est bien celui qu'il prétend.

C'est sur ce mécanisme notamment que fonctionne la signature numérique.

2. La distribution

Internet se trouve être l'une des plus belles preuves de système distribué, nul besoin d'un opérateur de télécommunication unique pour que toute personne, où qu'ellese trouve dans le monde, puisse se connecter aux Internets.

3. Le consensus distribué

Pour comprendre le concept de consensus distribué, l'exemple d'une opération de lutte contre des narco-trafiquants nous apparait le plus indiqué.

Imaginons une ville en luttes contre le crime, tout particulièrement un cartel puissant. Dans le cadre d'une opération de luttre contre le traffic de drogues, toutes les forces de police de la région sont réunies pour anéantir les criminels.

Les différents organisations de police doivent toutes attaquerensemble pour profiter de l'effet de surprise. Le cas contraire ils seraient submergés et les trafiquants risqueraient de profiter de la confusion pour s'enfuir.

Ils doivent donc se coordonner quant à la date et l'heure de l'attaque, et, ne pouvant pas se rencontrer tous, ils délèguent à certains le rôle de messager afin de limiter les allers et venues.

Malheureusement dans une ville aussi corrompue, on ne peut se fier à personne et certains policiers sont en réalité des criminels sous-couverture dont l'objectif est de déjouer l'attaque.

Par exemple, l'un d'entre eux peut dire à lamoitié des forces de polices qu'il faut attaquer à telle date et à telle heure, et à l'autremoitié qu'il faut se retirer, désunion qui ne leur permettra pas de bénéficier de l'effet de surprise et de la supériorité numérique.

Dans le cadre d'une opération de police, la garantie de la coordination provient du supérieur hierarchique qui tient lieu de tiers de confiance.

La grande nouveauté apportée par la blockchain est de proposer un système qui permet de se défaire de cette autorité hiérarchique.

En substance, chaque force de policene peut envoyer qu'un seul ordre à la fois, associé à un horodatage.

Mais, surtout, lesordres sont agglomérés les uns aux autres, puis chiffrés, formant une chaînestockée dans un « grand livre de transactions », lequel est redistribué à tousles services de polices en présence.

Une chaine est ainsi formée, contenant un hash de tous les ordres précédents.

Ainsi, si un messager reçoit l'information "La perquisition aura lieu demain à 16h00", et qu'il décide de ne la répercuter qu'à la moitié des autres et d'envoyer un horaire différent à l'autre moitié, il changera la valeur de ce hash.

Les autres messagers partageant l'informations avec tous les services de police en présence, il sera possible de déterminer les chaines incohérentes et d'identifier les corrompus simplement en comparant la valeur des hashs.

Ceci implique bien entendu que le nombre de messagers honnêtes soit supérieur au nombre de corrompus.

Les différentes méthodes de consensus :

Type de consensus	Description	Avantages	Inconvénients	Type de Blockchain
Preuve de travail (PoW)	Les ordinateurs des mineurs sont mis à disposition pour résoudre un problème mathématique compliqué. Le 1er qui trouve une solution gagne la récompense du prochain bloc de la chaine.	Sécurisé, éprouvé et robuste.	Très consommateur d'électricité et de matériel informatique.	Publique
Preuve de l'enjeu (PoS)	Les validateurs de transactions doivent mettre en gage la possession de crypto monnaie pour recevoir une récompense. Si un nœud est malveillant, il peut perdre sa mise en gage au profit des validateurs honnêtes.	Peu consommateur en ressources énergétiques.	Peu testé à grande échelle.	Publique
Système tolérant les défaillances (PBFT)	Consensus dont la liste des validateurs est connue au départ et peut tolérer jusqu'à 1/3 de nœuds compromis (déconnectés ou malveillants).	Consensus de groupe rapide et performant. Pas de fork ou de réorganisation de chaine.		Privée
Preuve d'autorité	Consensus dont la liste des validateurs est connue au départ et qui valide à tour de rôle un bloc. Ce type de consensus peut tolérer jusqu'à 49% de nœuds malveillants ou déconnectés.	Consensus de groupe rapide.		Privée

Qu'est ce que les smart contracts?

Principe

La blockchain Ethereum dispose d'une capacité singulière vis à vis des autres blockchains, Elle peut ètre programmée à l'aide d'un langage spécifique : Solidity. c'est un langage de programmation « complet » (turing-complete), plus précisement il permet d'exécuter l'ensemble des fonctions utilisés pour développer une application moderne.

Cela permet de programmer des engagements sur la blockchain Ethereum. Ceux ci peuvent simple, comme engager une transaction ou plus complexe, car constitué de plusieurs actions en série ou parrallèle.

Lorsque les conditions d'exécution de ces engagements sont réunies, ces contrats s'exécutent automatiquement sur la blockchain, en prenant en compte l'ensemble des conditions et des limitations programmés à l'origine.

Un contrat de prestation de service entre deux entitées peut aisément se modéliser sous la forme d'un smart-contract.

La première souhaite rémunerer la seconde en paiement de la prestation, ce contrat erst formalisé dans la blochain Ehthereum par la création d'un engagement de type smart-contract. La somme correspondante est alors mise en gage sur la blockchain, lorsque la prestation est réalisée, l'engagegement vérifie automatiquement que les conditions fixées ont bien été remplies et le cas échéant, verse la somme gagée. En cas de manquement aux stipulations du contrat, la partie gageante se voit restituer la somme.

les transactions effectuées sont publiques, il s'agit du principe du publicité. La bonne exécution du contrat peut ainsi ètre vérifié, n'importe quelle partie qui dispose du code source du contrat peut vérifier que le contrat a bien été enregistré.

La blockchain prodigue une sécurité élevée, l'une de ses limites est la vulnérabilité à l'attaque des 51%. Voir sécurité de la blockchain.

Les données qui sont enregistrées dans la blockchain y sont enregistrées de ma,ière immuable : l'historique est conservé depuis l'origine. Un engagement est irrémédiablement enregistré dans la blockchain.

Mettre hors ligne une blockchain nécessiterait d'arréter simultanément tous les noeuds de celle-ci, c'est virtuelllement impossible. C'est un système que l'on peut considérer comme fiable.

En résumé les smart-contrats permettent d'engager des accorfs envers deux parties sans que l'une ne puissent entraver son exécution, mais également des applications décentralisées.

Limites

Se pose alors la question de la validation des conditions d'executions, pour cela deux possibilités :

- Condition d'exécution interne :
 - Liées à des écritures dans la blockchain, dès lors le contrat est executé lorsque ces écritures existent et que la date d'exécution est atteinte.
- Condition d'exécution externe: Lorsque les conditions d'executon sont exterieures à la blockchain comme par exemple la réalisation d'une prestation, survenance d'un événement... etc. Dès lors, le recours à un tiers de confiance, appellé « oracle » auquel est délégué l'écriture des conditions dans la blockchain.

La principale limitation inhérente à la technologie blockchain est la lenteur du réseau, contrepartie de sa sécurité.

Dans le cadre du vote :

Exemple avec l'utilisation d'un service d'Oracle :

Nécessite un nombre important de participants. Chaque protagoniste vote pour le résultat qu'il juge exact et le résultat est confié au consensus. On peut citer en la matière le projet Oraclize. Dans le cadre du vote cela sous-entend de confier un nombre de propositions au consensus qui détermine les éléments valides.

Une proposition est dans ce cas de figure un smart-contract classique dont les conditions fixent le cadre d'application. Une fois ces conditions validées, le contrat voit son exécution programmée.

Ce système présente une limite nécessite une vigilance particulière, en effet l'interruption du contrat (et donc de l'exécution de la proposition) est en pratique impossible, sauf si cette condition d'intteruption a été prévue dès l'origine.

Preuve de travail vs preuve de l'enjeu

Une blockchain est donc un registre distribué chiffré, et répliqué dans tous les noeuds du réseau, qui contient les chaînesd'ordre permettant, grâce à l'obtention d'un consensus, de gérer la confiance sans institution externe.

Concernant la preuve de travail :

De l'anglais proof-of-work. Abrégé PoW.

Nous avons vu précedemment que la chaîne est constituée d'un ensemble de blocs de données contenant des informations ainsi qu'un horodatage. A chaque transaction, ces blocs sont intégrés à la chaîne.

Afin de garantir son intégrité, cette chaîne est chiffré et doit êtrecertifiée.

Pour certifier la transaction, de puissants ordinateurs constitués de noeuds en réseau réalisent des calculs cryptographiques.

Le travail global de certification se nomme « preuvede travail » (proof of work).

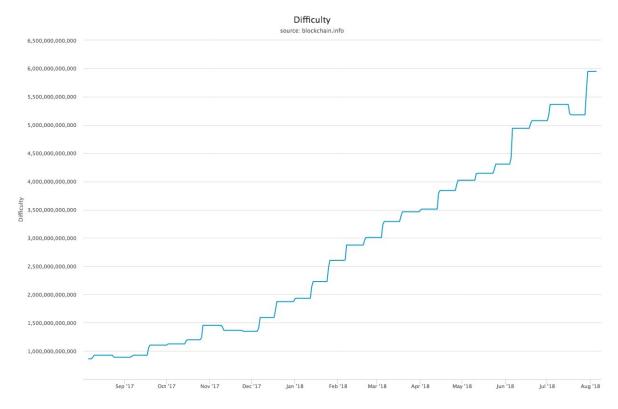
On appelle les machines (ou institutions) quieffectuent ce travail de certification des « mineurs » de l'anglais mining.

L'objet cryptographique crée par le mineur est la preuve du temps passé à la certification, il constitue la preuve de travail.

Il est essentiel de garantir la nature réelle du travail des parties prenantes afin de préserver le consensus.

Fruit d'une invention d'Adam Back, inventeur du protocole Hashcash, elle évite unclonage facile qui aurait pour conséquences de pouvoir controller la blockchain de manière rétroactive.

Le mécanisme est même plus sophistiqué :à intervalles de temps réguliers, la difficulté augmente.



Mesure relative de la difficulté de trouver un nouveau bloc. La difficulté est ajustée périodiquement en fonction de la puissance de hachage déployée par le réseau de mineurs.

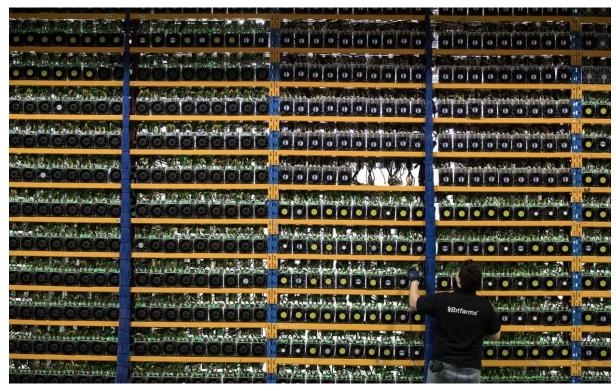
Source: blockchain.com

La mise en concurrence est la méthode utilisée pour motiver à la certification, ainsi le premier mineur à valider un nouveau bloc sera récompensé.

Concernant le bitcoin, la tâche de certification était à l'origine accessible par les particuliers grâce à l'utilisation des cartes graphiques, dont la puissance pour le type de calcul nécessaire à la cetification est supérieure.

Depuis des mineurs spécifiques sont apparus pour réaliser la preuve de travail et les cartes graphiques grand-public sont délaissés car non compétitive.

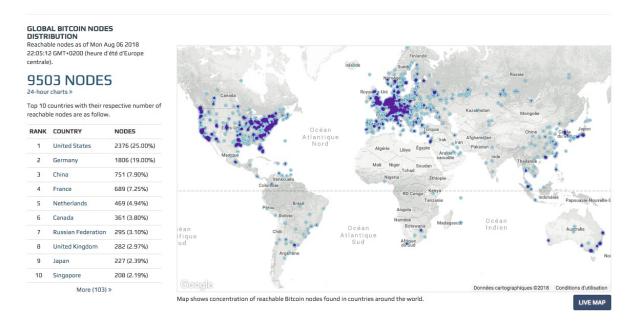
Car plus la taille des chaînes augmente, plus la puissance de calcul doit augmenter. Cette relation d'interpendance a chassé les particuliers de la course à la certification et se sont désormais des institutions qui ont pris le relais.



La ferme de calcul bitfarms

Source: bitfarms.io

En Août 2018, il y avait 9 503 noeuds de traitement de la blockchain bitcoin dans le monde.



Global bitcoin nodes distribution

Source: bitnodes.earn.com

Les services de mining sont disponibles dans le cloud à travers le cloud-mining, ce qui reste néanmoins un modèle plus orienté vers les entreprises ou les grandes organisations que les particuliers.

Concernant la preuve de l'Enjeu:

De l'anglais proof-of-stake. Abrégé PoS.

Selon Usman W. Chohan, Proof-of-Stake Algorithmic Methods: A Comparative Summary

La preuve de l'enjeu est un algorithme différant de la preuve de travail permettant d'obtenir un consensus distribué.

Dans les crypto-monnaies basées sur les preuves d'enjeux, le créateur du bloc suivant est choisi par diverses combinaisons de sélection aléatoire et de richesse ou d'âge dépendant de l'enjeu économique d'un validateur dans le réseau.

En preuve de travail (PoW), l'algorithme récompense les participants qui résolvent des puzzles cryptographiques afin de valider les transactions et de créer de nouveaux blocs (i.e. l'exploitation minière).

Dans les chaînes de blocs publics basées sur les preuves d'enjeux (par exemple, l'implémentation prochaine de Casper d'Ethereum), un ensemble de validateurs se relaient pour proposer et voter sur le bloc suivant, et le poids du vote de chaque validateur dépend de la taille de son dépôt (c'est-à-dire de sa mise).

Les avantages significatifs de la méthode par la preuve de l'enjeu comprennent la sécurité, la réduction des risques de centralisation et l'efficacité énergétique.

Il existe deux types d'algorithmes de preuve par l'enjeu :

• Preuve en chaîne de l'enjeu :

Dans la preuve basée sur la chaîne, l'algorithme choisit un validateur au hasard pendant chaque tranche de temps (Ex: toutes les dix secondes), et assigne à ce validateur le droit de créer un bloc unique, et ce bloc doit pointer vers un bloc précédent (normalement le bloc se situant à la fin de la chaîne la plus longue). Ainsi on observe dans le temps un croissance en une chaîne unique.

Preuve de l'enjeu de type BFT: Dans la preuve de mise de type BFT, l'attribution se fait au hasard et le
validateur se voit doté du droit de proposer des blocs. L'accord sur les blocs canoniques se fait à travers un
consensus à plusieurs tours où chaque validateur vote pour un bloc spécifique. A la fin de ce processus, un
accord est conclu entre tous les validateurs sur l'appartenance d'un bloc à la chaîne ou son rejet.

Avantages de la preuve de l'enjeu par rapport à la preuve de travail :

La preuve de l'enjeu apporte un avatange indéniable par rapport à la preuve de travail, la quantitée d'électricité nécessaire pour sécuriser une chaîne de blocs est réduite.

Le coût du mécanisme de Bitcoin et d'Ethereum est estimé à plus d'un millions de dollars en électricité et en matériel informatiqsue par jour. Le sujet est donc crucial pour le développement futur de la blockchain.

Voir Quid de ses impacts énergétiques

Une plus faible consommation en matière première implique un besoin moindre de motivation, et donc un coût par transaction plus faible et une meilleur participation du réseau.

Cela ouvre la porte à une meilleure régulation des dérives qui peuvent toucher la blockchain comme le phénomère du mineur égoïste ou les activités des cartels qui tentent de centraliser la blockchain.

L'introduction de la preuve de l'enjeu introduit une réduction des risques de centralisation, car les économies d'échelle sont beaucoup moins incitées et permettent à de petits acteurs de subsister.

Augmentation du coût d'une attaque par 51% de manière spectaculaire par rapport à la méthode de la preuve de travail :

"c'est comme si votre ferme ASIC brûlait si vous participiez à une attaque de 51%".

Vlad Zamfir, Ethereum Foundation researcher

Infographie comparative des deux méthodes :



Proof of Work

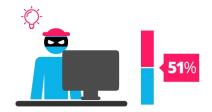
vs Proof of Stake



proof of work is a requirement to define an expensive computer calculation, also called mining



Proof of stake, the creator of a new block is chosen in a deterministic way, depending on its wealth, also defined as stake.



A reward is given to the first miner who solves each blocks problem.



The PoS system there is no block reward, so, the miners take the transaction fees.



Network miners compete to be the first to find a solution for the mathematical problem



Proof of Stake currencies can be several thousand times more cost effective.

Blockchain privée vs Blockchain publique

	Blockchain publique	Blockchain privée
Usage	Gérer des traces simples (hash). Au- delà est moins pertinent compte tenu de son coût de manipulation des données et de ses limites dans la gestion de la confidentialité.	Gérer des échanges plus riches que de simples traces. L'absence de frais de transaction permet une taille des données stockées plus importante. La gestion des droits d'accès et de la confidentialité peut être davantage maitrisée.
Sécurité	Plus il y a d'utilisateurs, plus la sécurité est garantie. Généralement, le consensus est garanti par la preuve de travail.	Seuls les noeuds validateurs sont autorisés à valider une transaction. Un consensus de n% (par ex 2/3) des membres validateurs est requis.
Confidentialité	Les données transitent de manière transparente. Sauf divulgation, les détenteurs des adresses sont anonymes.	Seuls les acteurs autorisés ont accès aux transactions.
Scalabilité	Entre 3 et 7 transactions par seconde mais une transaction peut contenir plusieurs milliers de hash.	1 000 transactions par seconde, voire plus.
Accessibilité	« Permisionless » : comme internet, accessible à tous.	Accès aux membres du consortium uniquement.

Comparatif Blockchain privée et publique

Julien Maldonato et Rémi Foult dans La Blockchain, panorama des technologies existantes.

Quid de la sécurité de la blockchain?

Les garanties de la Blockchain en matière de sécurité :

Il n'existe pas de technologies sûre, la sécurité et la sureté sont un idéal, pas un absolu. On peut considérer que la Blockchain, répond à ces impétraotfs dans la mesure ou elle assure les points suivants :

- La disponibilité : Les données étant distribuée et décentralisée , elles sont disponibles tant qu'un noeud est en mesure de transmettre le registre.
- L'intégrité: le mécanisme de consensus sont conçu pour permettre aux informations d'ètre intégrées et conservées sans que celle ci ne soit altérées. Le pré-requis à cette disposition est qu'un nombre suffisant de noeud soient en connecté au réseau et que les conditions permettant une attaque des 51% ne soient pas atteintes.
- La confidentialité : La confidentialité est un point complexe concernant la blockchain puisque les données sont disponibles publiquement pour garantir la transparence.

Néanmoins cette confidentialité peut ètre rendue possible par l'implémentation d'un système de preuve à divulgation nulle de connaissance. Les protocoles sans connaissances permettent le transfert de ressources à travers un réseau distribué, peer-to-peer blockchain, en toute confidentialité. Dans les transactions régulières en chaîne de blocs, lorsqu'un actif est envoyé d'une partie à l'autre, les détails de cette transaction sont visibles pour toutes les autres parties du réseau. En revanche, dans une transaction sans connaissance, les autres ne savent qu'une transaction valable a eu lieu, mais rien sur l'émetteur, le destinataire, la catégorie d'immobilisations et la quantité.

- La traçabilité : Parce qu'elle est basée sur un empilement de blocs cryptographique, la Blockchain permet d'enregistrer l'intégralité des transactions et de remonter au bloc zéro, assurant la meilleure des traçabilité.
- L'authentification: Pour s'assurer de la bonne identité d'une transaction, l'émetteur signe celle-ci à l'aide de sa clé privée qui tant qu'elle n'est pas connue assure la véracité de la transaction.
- La non-répudiation et l'imputation : par le biais de la validation basée sur le consensus, la Blockchain permet la non-répudiation des données nativement, quant à l'imputation, chaque mineur certifiant une transction est authentifié sur le réseau, il est donc possible d'identifier un mineur fautif et de le disqualifier.

Les menaces qui pèsent sur la Blockchain en matière de sécurité :

Selon Patricia Egger et Dusko Karaklajic dans La sécurité du blockchain, des menaces pèsent sur l'écosystème naissant en raison de l'immaturité et la complexité de la technologie.

En effet, les nombreux algorithmes de consensus disponibles, les types de Blockchain, et protocoles cryptographiques complexes sous-jacents rendent la technologie difficile à appréhender.

L'absence de normes et de réglementations sur la technologie du Blockchain constitue également un risque, ce qui entraîne des incertitudes juridiques et des zones grises. Ce terreau fertile au piratage et à la manipulation frauduleuse rendent la technologie encore peu crédible pour des usages sérieux.

Le risque le plus importante demeure la croyance dans la sécurastion absolue autour de la Blockchain. Bien qu'elle repose sur des mecanismes cryptographie fiables et éprouvés. Cette sécurisation ensera jamais complète par nature : les protocoles cryptographiques ont leurs limites et la sécurité globale intègre également les élements périphériques,

le risque humain est ainsi toujours présent. En ce dernier point, la Blockchain apporte une nouvelle manière de traiter certaines données mais n'affranchit pas des démarches clissiques en matière de sécurité des sytsèmes d'informations.

En outre la Blockchain est sensible à des attaques particulières, comme l'attaque de type Golfinger.

Attaque des 51% ou attaque Goldfinger

Une attaque des 51% cible les blockchains basée sur la preuve de travail et preuve de l'enjeu.

Le but de cet attaque est d'empecher les validations des transactions et de parlayser le réseau. Mais également manipuler l'historique pour valider deux fois une transaction sans pour autant que la dépense ne soit effective.

La validation des blockchains se fait grâce aux minages.

Afin de se garantir une rémuneration dans le cadre d'une blockchain fonctionnant sous la méthode de la preuve de travail, les mineurs se regroupent en groupe (ou pools), de façon à disposer d'une puissance supérieure et de mutualiser les coûts. Ils partagent alors les efforts mais également les gains.

Mais le danger d'un groupe disposant d'une puissance trop importante est qu'il peut réaliser une attaque des 51%.

En effet l'un des principe fondateur de la blockchain est que le calcul est distribué entre tous les noeuds où le calcul est validé par la méthode de consensus. Ainsi si un seul individu introduit une erreur de calcul volontairement ou fallasieusement, les autres mineurs vont automatiquent disqualifier son travail et son bloc va demeurer orphelin et ne sera jamais intégré.

Mais lorsqu'un groupe de mineur dispose de plus d'au moins 51% des capacités de calcul, il devient possible, en théorie d'outrepasser le mécanisme de consensus et donc d'imposer des blocs fallacieux qui seront ajouté au registre officiel. Ainsi si un groupe devient trop puissant, il est en capacité de définir quels informations sont légitimes au sein d'une blockchain.

L'exemple de la 'double dépense'

En imaginant qu'un groupe dispose de plus de 51% de la puissance totale, il peut alors procéder à une manipulation frauduleuse du registre appellée le hack de la double dépense.

Ce hack consiste à effectuer des transactions entre deux comptes. IL effectue un débit du premier compte vers le second, et disposant de la puissance nécessaire pour manipuler la blockchain, efface la transaction. Pour ce faire Il suffit de ne pas inclure la transaction dans les blocs minés, et attendre qu'une blockchain plus longue que la blockchain courante vienne la remplacer.

Une fois la transaction effacée dans le registre du registre distribué, le second compte apparait comme n'ayant jamais été débité tant que le second a bien reçu la somme. Il s'agit d'une création de monnaire ex-nihilo des unités de cryptomonnaie.

Une telle oprération entrenera rapidement la chute du cours de la cryptomonnaie. Le groupe menant des activités frauduleuse devra alors rapidement convertir ses actifs dans une monnaie courante comme l'euro ou le dollar, ce qui accélèrera la chute du cours.

L'opération est facilitée par le biais de moyens automatisée rendant l'action automatique.

Cette attaque est inenvisageable sur des blockchains bien installée comme le Bitcoin, mais cela peux être une chaine de traçabilité alimentaire par exemple ou dans notre cas une blockchain de vote.

une telle approche est inaccessible pour une entreprise privée, mais pas d'un état souverain ou d'un état voyou, qui dispose des budgets nécessaires et peut avoir comme motivation de perturber une blockchain concurrente ou occasionnant un trouble.

A l'inverse, sur des blockchains ayant une faible capacité de minage (récente ou de petite taille), cette attaque est facilement envisageable.

Dans ce dernier cas, une puissance de calcul faible, dont pourrait disposer une organisation lambda suffirait à réaliser l'attaque.

Les blockchains récemment créée sont donc dans une position d'extrème vulnérabilité.

Les objectifs d'une attaque des 51%

• Fraude des registres et dispartition des transactions :

Dans le cadre d'une blockchain privée, par exemple implémentant le vote ou de traçabilité alimenataire, cela permettrait de falsifier les informations.

Dans le cas d'une cryptomonnaie, cela permet la double dépense, qui permet à la fois de s'enrichier et de déstabiliser le cours de la monnaie.

• Rompre le lien de confiance :

Les blockchains de par leur fonctionnement décentralisé posent des problématiques de gouvernance et sont perçues comme une menace par certains états ou institutions, perturber le fonctionnement de ces blockchains permet d'aliener le lien de confiance des utilisateurs envers la blockchain.

Résilience des blockchains à l'attaque

Le système des crypto-monnaies est conçu pour ètre résilient aux attaques des 51%, lorsqu'une telle attaque est constatée. Un patch peut ètre déployé et limite les dégats causés par l'attaque.

Coûts estimés d'une attaque au 51%

Les coûts pour réaliser une attaque des 51% varie en fonction de l'échelle de la blockchain visée.

Concernant le Bitcoin diverses estimations ont été réalisées par Jean-Paul Delahaye dans L'attaque Goldfinger d'une blockchain

A l'aide de ses calculs, on peut estimer le coût en mai 2017 à 878 millions de dollars.

En comparaison le buget de l'Etat Français est de 400 milliards d'euros par an, celui d'une agence gouvernementale comme la NSA est de 45 milliards de dollars.

L'attaque est donc innaccessible à une institution lambda mais pas strictement inaccessible.

Quid de ses impacts énergétiques ?

Selon un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques, la consommation du Bitcoin est d'au moins 24 TWh/an, soit la production totale annuelle de 3 réacteurs nucléaires du Palier CP0 et CPY (soit les plus anciens en France) dont la production avoisine les 8 TWh.

Celle des blockchains publiques (dont fait partie le Bitcoin) serait comprise 46,5 TWh/an et 200TWh/an selon les estimations.

En comparaison la consommation énergétique annuelle de la France est de 530 TWh/an". La blockchain représenterait donc entre 8,68% et 37,74% des dépenses énergétiques Françaises si les fermes de minages étaient implantées sur le sol Français en exclusivité.

Or 60 % des fermes de minages sont situées en Chine qui majoritairement du charbon. Il y a là une problématique écologique majeure qui porte un préjudice considérable au développement de la technologie blockchain.

Par ailleurs Bitcoin opère aujourd'hui environ 80 transactions par minute, quand Visa et Mastercard en exécutent respectivement près de 100 000. Ce coût énergétique est donc faramineux lorsqu'il est comparé à d'autres alternatives centralisées. Ce comparaison est d'autant plus aggravé lorsque la majorité des ressource sont gaspillés durant le processus de vérification de blocs non-valides, car intégralement gaspillées.

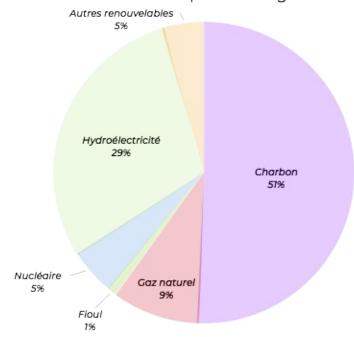
Ces chiffres sont à manipuler avec prudence car l'estimation de la consommation énergétique des blockchains n'est pas fiable, le matériel évoluant en permanence et les mineurs se gardant bien de communiquer sur leur consommation électrique.

En Islande, Genesis Mining indiquait en 2015 dans Business Insider, qu'elle constituait l'une des entreprises les plus énergivores de l'île, avec une dépense d'électricité de l'ordre de 60 dollars par bitcoin « extrait ». Soit au cour actuel du bitcoin, une rémunération de 6243,99 dollars par bitcoin extrait.



Le mix énergétique de la production du Bitcoin révèle une utilisation massive des énérgies fossiles. Mais également d'Hydroélectrique, renouvelable.

Mix d'énergies primaires à la production énergétique consommée par le minage



Source: Energie Sia Partners

Vers une normalisation?

10% du PIB mondial en 2025 proviendra d'activités utilisant la blockchain.

Ravi Jhawar, le responsable du projet au sein du GIE de l'Anec

Une régulation par la normalisation

Le Luxembourg, par le biais de l'Ilnas, participe à la création d'une norme technique internationale pour encadrer la blockchain.

Dans un livre blanc, l'organisation espère initier une démarche et s'imposer comme un acteur de la régulation à travers une norme ISO.

L'objectif est d'encadrer la gouvernance des blockchains afin de peser dans les enjeux économiques et écologiques qui la concerne.

Cette normalisation se confronte nénamoins à la volonté d'indépendance et de décentralisation, base fondatrice des technologies blockchains.

Néanmoins la mise en place d'une norme peut impliquer une meilleure régulation énergétique en imposant par exemple l'origine renouvelable de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la technologie.

La standardisation pour lutter contre la consommation et l'obsolescence des moyens de productions.

Le terrain de réduction de la consommation énergétique de la blockchain se déssinent lorsque l'on évoque la standardisation ou la normalisation.

Il s'agit de la standardisation des algorithmes et celui du matériel polyvalent.

Ces deux directions d'optimisation ne sont en fait qu'une seule et même voie : un standard algorithmiques signifie un matériel dédié adapté, et donc une optimisation plus importante car les investissements de Recherche & Développement seraient focalisés sur un seul type de de matériel.

Les blockchains fonctionnant sur la méthode de preuve de travail ont en commun l'utilisation d'un algorithme de hashage. Celui de Bitcoin est nommé Hashcash.

En recherchant un alogorithme plus économe pour remplir cette fonction, la blockchain pourrait voir son coût écologique se réduire et se présenter comme une alternative viable à grande échelle.

Afin de miner, les individus ou institutions mettent à disposition du matériel afin de réaliser des calculs.

Sur certaines blockchains, comme bitcoin, il est inutile et non-rentable de s'essayer à la chose avec du matériel classique et

Ce mode de calcul est réservé à des blockchains plus récente ou bénéficiant de moins d'engouement.

Les mineurs professionnels ont recours à du matériel performant, qui exclut les mineurs amateurs de la course à la rémunération. (Dans le cadre de la preuve de travail seulement.) Ceux ci étant bien trop lent pour valider les transactions face à ces sprinteurs.

Le minage est divisé entre deux technologies, les puces dédiées : FPGA / ASICS et les puces généralistes CPU / GPU.

Les mineurs ASICS ET FPGA sont majoritairement utilisées dans le calcul SHA256 (Bitcoin), tandis que les CPU / GPU sont plutôt utilisés sur des cryptomonnaies plus récentes.

La difficulté doit augmenter au fil des avancées technologiques afin de maintenir la complexité de calcul au sein d'une blockchain, c'est ainsi que certains algorithmes étaient résistants aux ASICS grâce à une importante utilisation de la mémoire, composant couteux, rendant ce matériel peu compétitif.

Mais 2017 a marqué un tournant dans l'utilisation de ces cartes avec une amélioration substancielle de ces modules mémoires. La solution pour maintenir la complexité fut de modifier les algorithmes, rendant le matériel obsolète car les fonctions d'un mineur ASICS sont gravées à même le silicium. On parle alors de fonctions cablées.

Ces fonctions cablées se retrouvent dans d'autres architectures de puces, comme les GPUs.

Un coût économique et écologique important pour garantir la sécurité et la scalabilité de ces blockchains.

Pour comprendre pourquoi les puces sont rendues obsolètes il faut intégrer que la différence entre un CPU et un ASIC (ou entre un CPU et un GPU) réside dans le fait quer le CPU est une puce programmable, et doté d'une grande polyvalence dans son utilisation au prix néanmoins d'une performance moindre.

UN GPU ou un ASIC est une puce spécialisée, dont les performances sont excellentes dans l'accomplissement des taches pour lesquels elle est programmée, mais qui sont, plus réduites en nombre que pour un CPU.

Par example, pour un GPU, spécialisée dans la représentation graphique, l'affichage d'un maillage 3D texturé à 60-100 frames par seconde.

Cette performance permet d'obtenir des meilleures performances en terme de calcul brute sur ces taches précises, mais également une consommation électrique plus faible.

Cette amélioration de performance est rendure possible par le fait d'insicrire en dur, de cabler les fonctions nécessaire à la translation, rotation etc...

Pour un mineur ASIC, cette spécialisation se traduuira dans une performance inégalable dans la résolution d'un algorithme de chiffrage par exemple. Mais il n'est pas possible d'utiliser un ASIC spécialisé dans le calcul de hashs SHA256 pour du KECCAK et inversement.

Dans ces tendances, une solution intermédiaire a vu le jour et exploite le meilleur des deux mondes : le FPGA.

Le FPGA.

Les FPGA (Field-Programmable Gate Array) sont des circuits intégrés en silicium reprogrammables.

Reprogrammer un FPGA consiste à redéfinir le circuit intégré lui-même pour implémenter la fonctionnalité souhaitée, au lieu d'exécuter une application logicielle.

On peut voir le FPGA comme une puce qui simule au plus bas niveau une puce spécialisée.

Les FPGA sont particulièrement utilisé pour simuler un mineur ASIC dans la phase de préproduction afin de tester le modèle et ajuster les schémas logique. Lorsque le fonctionnement est jugé suffisant, le schéma est alors figé pour produire un mineur ASIC.

Les mineurs FPGA offrent des performances légèrement moindre que les mineurs ASICS. On note aussi que la logique de programmation d'un fpga nécessite des compétences poussées et peu répandues.

Malgré ces désavantages, des cartes FPGA aux capacités de calcul titanesque sont en train de se développer pour répondre aux besoins du machine-learning et du deep-learning.

Ces cartes permettent d'envisager une continuité d'utilisation future malgré les forks et les évolutions de l'algorithme, ce qui permet de limiter les coûts et de limiter l'impact écologique dû à l'obsolescence du matériel.

La normalisation par le cablâge de fonctions

Pour comprendre comment des cartes dédiées à la blockchain pourrait voir le jour, il faut revenir en arrière dans l'histoire de l'informatique. A l'origine seul les CPU effectuait des calculs attenant à la 3D. Puis vinre les GPU, dont les fonctions cablées permettaient des performances plus grandes. Il est tout à fait envisageable de cabler les fonctions nécessaire aux algorithmes implémenté dans la blockchain, à la manière des Physics processing unit qui implémentaient une carte supplémentaire pour la gestion de la physique (Et qui sont depuis intégrés aux cartes graphiques Nvidia).

Pour envisager ce cablâge, il faut que les constructeurs puissent anticiper l'avenir de la Blockchain, et cela passe par une étape de normalisation.

Les limites de la blockchain

Il y a des passes périlleuses dans toute révolution technologique.

Certaines personnes dans l'industrie de la chaîne de blocs ont souligné que la chaîne de blocs s'est hypertrophiée, alors qu'en réalité, la technologie a ses limites et est inappropriée pour de nombreuses interactions numériques.

Mais grâce à la recherche et au développement, au succès et à l'échec, aux essais et aux erreurs, nous savons quels sont les problèmes et les limites actuels des chaînes de blocage.

Complexité

La technologie Blockchain implique un vocabulaire entièrement nouveau.

Il a rendu la cryptographie plus courante, mais l'industrie hautement spécialisée est pleine de jargon. Heureusement, plusieurs efforts sont déployés pour fournir des glossaires et des index complets et faciles à comprendre.

Taille du réseau

Les chaînes de blocage (comme tous les systèmes distribués) ne résistent pas tant aux mauvais acteurs qu'elles sont " antifragile ", c'est-à-dire qu'elles répondent aux attaques et se renforcent.

Cela nécessite toutefois un vaste réseau d'utilisateurs. Si une chaîne de blocs n'est pas un réseau robuste avec une grille de nœuds largement distribuée, il devient plus difficile d'en tirer pleinement profit.

Il y a une discussion et un débat sur la question de savoir s'il s'agit d'une faille fatale pour certains projets de la chaîne de blocs autorisés.

Coûts de transaction et vitesse du réseau

Bitcoin a actuellement des coûts de transaction notables après avoir été présenté comme " presque gratuit " pendant les premières années de son existence.

À la fin de 2016, il ne peut traiter qu'environ sept transactions par seconde et chaque transaction coûte environ 0,20 \$ et ne peut stocker que 80 octets de données.

Il y a aussi l'aspect politiquement sensible de l'utilisation de la chaîne de blocs bitcoin, non pas pour les transactions, mais comme une réserve d'informations. C'est la question du " gonflement " et elle est souvent mal vue parce qu'elle oblige les mineurs à retraiter et à réenregistrer perpétuellement l'information.

Erreur humaine

Si une chaîne de blocs est utilisée comme base de données, l'information qui y entre doit être de haute qualité. Les données stockées sur une chaîne de blocs ne sont pas intrinsèquement fiables, de sorte que les événements doivent d'abord être enregistrés avec précision.

L'expression " poubelle à l'entrée, poubelle à la sortie " est vraie dans un système d'enregistrement en chaîne de blocs, tout comme dans une base de données centralisée.

Un défaut de sécurité inévitable II y a une faille de sécurité notable dans bitcoin et d'autres chaînes de blocage : si plus de la moitié des ordinateurs servant de nœuds pour entretenir le réseau mentent, le mensonge deviendra la vérité. C'est ce qu'on appelle une " attaque à 51 % " et Satoshi Nakamoto l'a souligné lorsqu'il a lancé bitcoin. Voir Quid de la sécurité de la blockchain

Pour cette raison, les gisements miniers de bitcoin sont surveillés de près par la communauté, s'assurant ainsi que personne n'obtient sans le savoir une telle influence du réseau.

Politique

Parce que les protocoles de la chaîne de blocs offrent la possibilité de numériser les modèles de gouvernance, et parce que les mineurs forment essentiellement un autre type de modèle de gouvernance incitative, il y a eu de nombreuses possibilités de désaccords publics entre les différents secteurs communautaires.

Ces désaccords sont une caractéristique notable de l'industrie de la chaîne de blocs et s'expriment le plus clairement autour de la question ou de l'événement de " bifurquer " une chaîne de blocs, un processus qui implique la mise à jour du protocole de la chaîne de blocs lorsqu'une majorité des utilisateurs d'une chaîne de blocs l'ont accepté.

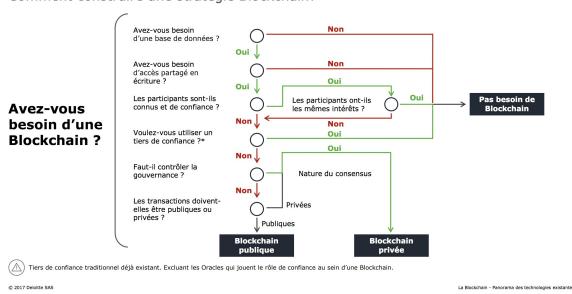
Ces débats peuvent être très techniques et parfois passionnants, mais ils sont instructifs pour ceux qui s'intéressent au mélange de démocratie, de consensus et de nouvelles possibilités d'expérimentation de la gouvernance que la technologie de la chaîne de blocage ouvre.

Dans quel cas se doter d'une Blockchain?

Un organigramme d'aide à la décisison sur la mise en place d'une Blockchain est proposé par Julien Maldonato et Rémi Foult dans La Blockchain, panorama des technologies existantes.

Les types de Blockchain

Comment construire une stratégie Blockchain?



Avez-vous besoin d'une Blockchain?

Julien Maldonato et Rémi Foult, La Blockchain, panorama des technologies existantes

Scénarios d'usages

La Blockchain est donc un registre distribué dans lequel les informations sont stockées sous forme de blocs et dont la validation est soumise à différentes méthodes cryptographiques et de consensus. Les deux utilisation oricnpale de la Blockchain sont les transactions financières et les contrats-intelligents (smart-contract).

Ces derniers permettent de corréller une prise de décision collective, basée sur le vote pour executer des actions prédéfinies.

L'utilisation de la Blockchain pose la question légititme de la consommation énergétique et de l'impact environnemental, nous avons ainsi abordé l'opportunité de la normalisation comme reponse potentielle à ce questionnement.

La technologie Blockchain n'est pas la réponse universelle, elle présente des limites et ne sera à préconiser que dans des cas précis.

Gouvernance des entreprises

Management collaboratif de projet

Démocratie participative

Vie associative et gestion des collectives.

Gouvernance des entreprises

La blockchain propose un modèle de gouvernance des entreprises avec preuves, traçabilitée et transparence.

DAO

Une DAO (Decentralized Autonomous Organization) est une organisation décentralisée. Les règles la régissant sont inscrites dans une blockchain.

Cela rejoint le principe de loi par le code (law by code).

L'intéret de cette méthode est de disposer d'une preuve immuable.

C'est une forme d'organisation incorruptible qui appartient aux personnes qui ont aidé à la créer et à la financer, et dont les règles sont publiques. Il n'y a donc pas besoin de faire confiance à qui que ce soit, car tout est dans le code, auditable par chacun.

Stephan Tual, TheDAO

Les DAOs utilisent la technologie des smart contracts (voir smart-contract) pour fonctionner.

Quels sont les éléments apportés par une DAO?

Selon Simon de la Rouviere, blockchain Consensys: il existe trois élèments fondamentaux apportés par une DAO. Le premier est que la DAO est instoppable, elle ne peut ni ètre fermée ni arretée. La seconde est que l'entitée est forcée de faire acte de transparence et l'intégrité de ses données sont préservées, ainsi un individu ne peut prétendre à la manipuler ou la controler. La dernière est non pas des moindres est le caractère auditable à l'échelle supranationale, en effet lors du contrôle d'une entitée, les auditeurs s'appuient soit sur des organes de contrôles du pays de résidence, soit des auditeurs indépendants. Parfois il est imlpossible d'effectuer ces contrôles librement ou sans crainte d'une fraude.

La DAO apparait comme une organisation ouverte, globale, indépendante de toute juridiction et protégée d'une partie des fraudes qui agitent les organisations classiques grâce à l'application de la Loi par le code.

TheDAO

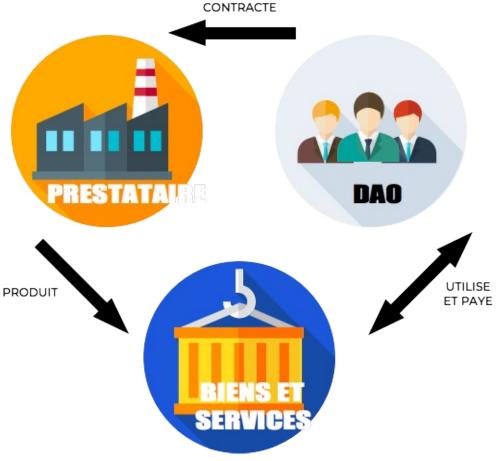


Le project TheDAO est à l'initiative de la start-up slock.it et est l'exmple le plus remarquable de ce genre d'organisation. C'est avant tout un POC.

Le type d'organisation DAO n'est pas adapté à la totalité des situations, mais elle répond concrètement à une situation où la confiance n'est pas nécessaire puisque le fonctionnement de l'organisation est garanti. TheDAO s'appuit pour fonctionner sur la blockchain Ethereum.

Les trois actions possibles à l'intérieur de TheDAO était premièrement l'évaluations des projects, deuxièmement la décision collective et troisièmement la distirbution des risques et rémunérations relatives.

Ce projet se situait à la frontière du crowdfunding, de la fondation et du fond d'investissement.



Un schéma d'illustration d'une DAO

TheDao et le vote

Afin de participer au vote sur la plateforme TheDAO, il fallait au préalable avoir l'acquisition de jetons (tokens) et en faire l'échange contre un vote.

Il s'agit donc d'une transaction conventionnelle.

Le votant se verra alors retribué si sa proposition est financée.

Fin du projet

En juin 2016, TheDAO a vu son développement arrêté suite à une attaque de grande ampleur. cela n'a donc été qu'une courte expérimentation qui a permis la mise en lumière des axes d'améliorations pour le développement de ce type d'organisation.

On peut imaginer aisément que disposer d'une blockchain pour enregistrer les actions de son entreprise deviendra aussi indispensable qu'un expert comptable pour les marchés financiers.

Afin de remettre en perspective cet échec et d'illustrer l'engouement du public pour la technologie blockchain il est de bon ton de rappeller que lors de sa crowdsale, la mise en vente publique de token, TheDAO était la plus grosse campagne de crowdfunding de tous les temps avec une levée de plus de 160 millions de dollars en seulement un mois.

La co-gouvernance de l'entreprise : piste prospective

La Blockchain est une oppotunité pour le entreprises à plusieurs titre, elle offre à la fois la perspective de transparence que le grand public réclame, mais solutionne également l'implication des consommateurs au sein de la gouvernance de produits et de services.

Cette participation peut s'envisager à deux échelons : au niveau de la gouvernance du produit ou du service, ou bien au niveau de la gouvernance de l'entreprise.

La co-gouvernance d'un produit ou d'un service pour une entreprise permettrait de maximiser l'implication du client, et donc de concevoir un outil adapté à la majorité d'entre eux. Cette co-gestion n'implique pas de laisser à la foule la totalité des décisions, bien au contraire. Il est possible grâce à la Blockchain de repenser la place du client et de fixer la participation en toute transparence, avec des règles préalablement bien définies.

La co-gérance de l'entreprise permet d'impliquer le consommateur à un échelon supérieur, en participant aux décisions stratégiques de l'entreprise. Une telle participation n'implique pas les pleines commandes, il appartiendra à chaque entitée de définir la zone d'influence souhaitée, cette définition pourra même ètre confié au vote.

Ainsi l'implication du grand public est maximale et pourra ètre génératrice d'une adhésion plus grande.

La forme potentielle de cette outil pourrait être une à mis chemin entre les plateformes de crowdfunding actuelle et une DAO. L'innovation vis à vis des plateformes actuelles serait la transparence des processus et le contrôle fin des conséquences de la prise de décision collaborative.

Management collaboratif de projet

La blockchain offre une nouvelle promesse : celle de baser sa confiance sur l'humain sans risque. Celle d'ouvrir son entreprise à l'exterieur, sans craindre d'ingérence. Celle de faire participer ses salariés à la décision avec des règles accessibles et vérifiables par toutes et par tous.

Mais surtout elle ouvre la porte à la consulation mixte, en interne en provenance des salriés et en externe en provenance du grand public. Cette ouverture duale pourrait se faire en recourant à des services centralisés mais la Blockchain offre des avantages substanciel.

Gestion interne : un management tourné vers le salarié

Gestion externe : l'intégration du grand public dans les décisions managériales

Démocratie participative

lci sont réunis conjointement les concepts de démocratie participative mais également de démocratie représentative.

- La "démocratie représentative" (aussi appelée "démocratie délégative" et "aristocratie élective") dans laquelle le citoyen délègue son pouvoir à des représentants qui incarnent la volonté générale. Les représentants votent la loi. On parle également de démocratie liquide
- La "démocratie participative" qui évoque l'idée d'une implication et d'une participation des citoyens dans le débat public mais aussi la prise de décisions politiques. Ce terme, très à la mode, désigne bien souvent des réalités extrêmement variées.

Premières expérimentations

L'Open Vote Network

Dans A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy, Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao présentent la première mise en œuvre d'un système décentralisé et autocomptabilisateur de vote par Internet avec un maximum d'intimité de l'électeur en utilisant la Blockchain.

Le réseau de vote ouvert est adapté aux élections du conseil d'administration. Et est écrit comme un "smartcontract" pour Ethereum.

Contrairement à de précédentes experimentations sur les protocoles de vote électronique, Les chercheurs ont réussi à mettre en œuvre un système qui ne s'appuie sur aucune autorité de confiance pour calculer le décompte ou pour protéger la vie privée de l'électeur.

l'Open Vote Network est un réseau de vote autonome et chaque électeur est maître de la protection, du point de vue de la vie privée de son vote.

Avec un telle implémentation son vote ne pourrait être violé que par une collusion totale impliquant tous les autres votants

L'exécution du protocole est exécutée par le mécanisme de consensus qui sécurise également la blockchain Ethereum.

La mise en œuvre de ce réseau a été effectuée sur le réseau de test social d'Ethereum pour démontrer sa faisabilité et a montré que sa mise en œuvre peut être est possible avec un minimum de configuration pour les élections et à un coût de 0,73 \$ par électeur.

Le coût peut être considéré comme raisonnable dans la mesure où ce vote assure une protection maximale de la vie privée de l'électeur et est vérifiable publiquement.

C'est la première mise en œuvre d'un protocole décentralisé de vote par Internet fonctionnant sur un système de vote par Internet.

Il utilise la chaîne de blocs d'Ethereum non seulement comme un tableau d'affichage public, mais plus important encore, en tant que plate-forme de calcul par consensus qui fait respecter les règles de l'exécution correcte du protocole de vote.

Bien que le nombre deu suet testé puisse sembler dérisoire, il s'agit d'une première initiativequi ne demande qu'à être poursuivie à plus grande échelle. Dans le cadre de travaux futurs, Les chercheurs ont déclarés qu'ils étudieront la faisabilité de l'exploitation à une échelle nationale.

Le point soulevé par cette étude est que si un telle perspective est rendue possible, elle nécessitera presque certainement une chaîne de blocs dédiée.

Par exemple, cela peut être une chaîne de blocs de type Ethereum qui ne stocke que le contrat de vote électronique.

La nouvelle chaîne de blocs peut avoir une taille de bloc plus grande pour stocker plus de transactions sur la chaîne et peut être maintenue d'une manière centralisée similaire à RSCoin.

La première élection basée sur la blockchain s'est déroulée en Sierra Leone

John Biggs, TechCrunch

Le 7 mars 2018 s'est déroulé un vote en Sierra Leone enregistrant 70% de participation sur une blockchain.

La technologie Agora, crée par Leonardo Gammar, stocke anonymement les votes dans un registre immuable, offrant ainsi un accès instantané aux résultats des élections.

Les votes/bulletins anonymes sont enregistrés sur la chaîne de blocage d'Agora, qui sera accessible au public pour que toute partie intéressée puisse les examiner, les compter et les valider. C'est la première fois qu'une élection gouvernementale utilise la technologie blockchain."

Leonardo Gammar, Agora

Un mouvement d'aspiration à la transparence et de lutte contre la corruption s'élève en Sierra Leone. Ses citoyens aspirent à un climat de confiance dans le cadre des élections, habituellement controversé.

Cette experimentation permettra de tester les retombées en matière de perception d'intégrité dans le cadre de l'élection. Ainsi les citoyens et les parties prenangtes espèrent créer une légitimité autour de l'élection et réduire les retombées des partis d'opposition

Bien qu'il ne s'agisse que d'une preuve de concept, un POC II ne s'agit pas d'un registre électoral complet, mais plutôt d'une pluralité de votes en quantitée acceptable.

Il est fascinant de voir la technologie mise en œuvre en Sierra Leone, un pays d'environ 7,4 millions d'habitants.

L'objectif ultime est de réduire les coûts du vote en supprimant les bulletins de vote en papier et en réduisant la corruption dans le processus de vote.

Cette première experimentation démontre la faisabilité de l'opération dans un pays de plusieurs millions d'habitants où la corruption et la criminalité sont élevées.

Son créateur prend en exemple le retour en arrière de nombreux pays sur le vote électronique pour avancer le caractère incontournable des blockchains dans les processus de price de décision par le vote, arguant qu'il n'existe pas d'autres sytème de vote de bout en bout vérifiable et totalement transparente pour cet avenir.

Toutefois il s'agit de remettre cette expérience en perspective, car une élection dans un pays n'est pas encore un mouvement massif. Cependant, Gammar et son équipe ont annoncé leur intention d'étendre leur produit à d'autres pays africains et, au reste du monde.

Le projet DEMOCRATY EARTH

Vie associative et gestion des collectives.

La participation du grand public dans la gouvernance des associations

Les associations ont tout à gagner à implémenter des systèmes de vote basés sur la blockchain afin de permettre à leurs membres d'intervenir dans le processus de décision. Cela permettrait de résoudre le problème de l'éclatement géographique des membres tout en maintenant un niveau élevé de sécurité et de traçabilité, tout en répondant à l'impératif de transparence que le grand public réclame.

Gestion des collectivités : le citoyen comme acteur du service public

La Blockchain permet d'envisager un nouveau niveau d'intégration du citoyen dans la gestion des collectivités. Au delà de la participation par le biais du vote, cela invite à repenser les modalités d'actions du service public.

De nombreuses experimentations ont d'ailleurs lieu sous l'impulsion de Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat au numérique lors d'un débat organisée le 20 juillet à l'Université Paris Dauphine sur la justice numérique et les legaltechs.

Suite à cette annonce, on distingue différent cas d'usage notamment au niveau du secteur de la commande publique qui se prête particulierement aux dynamiques offertes par les smart-contracts et l'automatisation des contrats. On distingue également une nouvelle opportunité concernant la transmission de documents.

Mais le cas d'usage le plus ambitieux concerne le portage du droit administratif sous forme de code. L'objectif est de pouvoir confronter la situation individuelle d'un administré aux règles applicables. L'ambition à terme est de d'envisager une experimentation d'une collectivité sous forme de DAO.

Conclusion

La blockchain est un outil qui laisse présager une révolution et fait la promesse d'un monde décentralisé, ouvert et collaboratif.

Les raisons de l'engouement autour de cette technologie sont à chercher dans les crises successives que nos sociétés post-industrielles rencontrent, crise du savoir, de la confiance, défiance légitime ou excessive envers les institutions étatiques. Les réponses et interrogations nouvelles que la blockchain apporte permettront d'envisager un futur différent autour de ces problemes et en particulier autour de la question du vote, et plus largement de la participation.

Si de nombreuses expériences et preuve de concept soutiennent l'interet de ces querstions, les pistes prospectives sont encore plus nombreuse et nous croyons que la Blockchain sera des technologies qui vont boulverser les usages et les systèmes en place. ces experimentations permette d'envisager des entreprises impliquant le consommateur, des associations décentralisée dont les actions sont soumise au vote permanant de leurs soutiens ou bien encore des instituions publiques piloté en temps réel par les citoyens.

Cette révolution n'est pas exampte de point de friction, en particulier autour des questions environnementales que la Blockchain devra résoudre pour pouvoir prétendre à l'impact de ses soutiens. Il faudra également repenser les algorithmes afin de les rendre plus viable aux échelles souhaités.

Il faut considérer la Blockchain comme elle est aujourd'hui, à son stade embryonnaire, et ne pas perdre de vue les nombreux défis et succès que cette technologie présage.

Santiago Siri, Democraty Earth Foundation

Créateur de la Democraty Earth Foundation Source : Meet the Man With a Radical Plan for Blockchain Voting - Wired

JF Pillou, Tout sur les systèmes d'information

Titre: Tout sur les systèmes d'information Auteur: JF Pillo Source: Edition Dunod

Abdelkader Adla, Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil

Titre : Abdelkader Adla Auteur: Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil Source : Université Paul Sabatier - Toulouse III

smart-contract

Définition : Le smart contract est un acte de notarisation par la blockchain

Andrew Calcutt, The Conversation

Titre : Comment la gauche libérale a inventé la « post-vérité » Auteur: Andrew Calcutt Source : theconversation

Vérité et politique, Hannah Arendt

Titre: Vérité et politique, La Crise de la culture Auteur: Hannah Arendt Source: Wikipedia

A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy, Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao

Titre: A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy Auteurs: Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao Source: School of Computing Science, Newcastle University UK

Ethereum

Définition : Ethereum est une plate-forme décentralisée qui gère des contrats intelligents (smart-contract) : des applications qui fonctionnent exactement comme programmé sans aucune possibilité de temps d'arrêt, de censure, de fraude ou d'interférence de tiers. Source : Ethreum project

RSCOIN

RSCoin, une crypto monnaie contrôlée par la Banque d'Angleterre dans le but de renforcer l'économie du pays et le commerce mondial, combine les avantages de la technologie du registre distribué distribué avec le contrôle des monnaies traditionnelles, gérées de manière centralisée. Source : Rscoin project

registre distribué

Un registre distribué (aussi appelé registre partagé ; en anglais, distributed ledger ou shared ledger) est un registre simultanément enregistré et synchronisé sur un réseau d'ordinateurs, qui évolue par l'addition de nouvelles informations préalablement validées par l'entièreté du réseau et destinées à ne jamais être modifiées ou supprimées. Un registre distribué n'a ni administrateur central ni stockage de données centralisé.

re publica

Composé de res et de publicus, souvent traduit mot-à-mot par « chose publique » quoique « bien public » soit plus idiomatique.

tiers de confiance

Un tiers de confiance est un organisme dont le but est de garantir l'authenticité d'une chose.

open-source

La désignation open source, ou « code source ouvert », s'applique aux logiciels (et s'étend maintenant aux œuvres de l'esprit) dont la licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire les possibilités de libre redistribution, d'accès au code source et de création de travaux dérivés. Mis à la disposition du grand public, ce code source est généralement le résultat d'une collaboration entre programmeurs.

Claude Shannon, Communication theory of secrecy system

Titre: Communication theory of secrecy system Auteur: Claude Shannon Source: Bell Systems Technical Journal

hash

On nomme fonction de hachage, de l'anglais hash function, une fonction particulière qui, à partir d'une donnée fournie en entrée, calcule une empreinte servant à identifier rapidement, bien qu'incomplètement, la donnée initiale.

Jean-Paul Delahaye, Les blockchains, clefs d'un nouveau monde

Titre: Les blockchains, clefs d'un nouveau monde Auteur: Jean-Paul Delahaye Source: Pour la Science - n° 449

Adam Back, Inventeur du protocole Hashcash

Hashcash est un système de preuve du travail utilisé pour limiter les spams et les attaques par déni de service, et plus récemment. Hashcash a été proposé en 1997 par Adam Back.

mining

Miner des cryptomonnaies signifie réaliser des calculs cryptographiques pour vérifier la chaîne de blocs. On désigne par la présente à la fois la machine, la pratique, et la personne ou l'institution effectuant l'opération.

proof-of-work

En preuve de travail (PoW), l'algorithme récompense les participants qui résolvent des puzzles cryptographiques afin de valider les transactions et de créer de nouveaux blocs (i.e. l'exploitation minière).

proof-of-stake

Dans les blockchains publiques basées sur la preuve de mise en jeu (par exemple, l'implémentation prochaine d'Ethereum Casper), un ensemble de validateurs se relaient pour proposer et voter sur le bloc suivant, et le poids du vote de chaque validateur dépend de la taille de son dépôt (c'est-à-dire la mise en jeu).

John Biggs, TechCrunch

Titre: Sierra Leone just ran the first blockchain-based election Auteur: John Biggs Source: Techcrunch

Leonardo Gammar, Agora

Agora est une entreprise qui s'engage à développer des élections sûres et transparentes dans le monde entier. site Agora

Usman W. Chohan, Proof-of-Stake Algorithmic Methods: A Comparative Summary

Titre: Proof-of-Stake Algorithmic Methods: A Comparative Summary Auteur: Usman W. Chohan Source: SSRN

Loi par le code

Titre: Code Is Law Auteur: LAWRENCE LESSIG Source: Harvard Magazine

Simon de la Rouviere, blockchain Consensys

ConsenSys est un studio de production d'entreprise qui construit des applications décentralisées et divers outils de développement et d'utilisation finale pour les écosystèmes de la chaîne de blocs, principalement centrés sur Ethereum. site blockchain Consensys

POC

Une preuve de concept (de l'anglais : proof of concept, POC) ou démonstration de faisabilité, est une réalisation expérimentale concrète et préliminaire, courte ou incomplète, illustrant une certaine méthode ou idée afin d'en démontrer la faisabilité.

Art. L.225-36-1 C. com.

Art. L.225-36-1 C. com.

Solidity

Solidity est un langage de programmation orienté contrat pour la rédaction de contrats intelligents. Il est utilisé pour la mise en œuvre de contrats intelligents sur différentes plates-formes de la chaîne de blocs. Il a été développé par Gavin Wood, Christian Reitwiessner, Alex Beregszaszi, Liana Husikyan, Yoichi Hirai et plusieurs anciens collaborateurs d'Ethereum pour permettre la rédaction de contrats intelligents sur des plateformes à chaînes multiples comme Ethereum.

turing-complete

Un système complet de Turing signifie un système dans lequel un programme peut être écrit qui trouvera une réponse et pourrait être utilisé pour résoudre tout problème de calcul. Sans que rien ne mentionne le temps nécessaire à l'exécution de cette tâche.

Vlad Zamfir, Ethereum Foundation researcher

Vlad Zamfir est chercheur à la Fondation Ethereum. Source : ethereum wiki

Jean-Paul Delahaye dans L'attaque Goldfinger d'une blockchain

Titre: L'attaque Goldfinger d'une blockchain Auteur: Jean-Paul Delahaye Source: scilogs

Patricia Egger et Dusko Karaklajic dans La sécurité du blockchain :

Titre : La sécurité du blockchain, protéger le Grand livre distribué Auteur : Patricia Egger et Dusko Karaklajic Source : Deloitte

Julien Maldonato et Rémi Foult dans La Blockchain, panorama des technologies existantes.

Titre : La Blockchain, panorama des technologies existantes. Auteur : Julien Maldonato et Rémi Foult Source : Deloitte

Rapport d'étude d'impact du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises

Titre : ÉTUDE D'IMPACT PROJET DE LOI relatif à la croissance et la transformation des entreprises source : Assemblée Nationale

Projet de loi PACTE article 62, alinéa II

Titre : PROJET DE LOI relatif à la croissance et la transformation des entreprises, source : Assemblée Nationale

crowdfunding

Le financement participatif désigne l'ensemble des outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet.

Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat au numérique lors d'un débat organisée le 20 juillet à l'Université Paris Dauphine sur la justice numérique et les legaltechs

Titre: Expérimentation de la blockchain dans les collectivités : quelles possibilités ? la Gazette des communes

preuve à divulgation nulle de connaissance

Un protocole de connaissance zéro est une méthode par laquelle une partie (le prouveur) peut prouver à une autre partie (le vérificateur) que quelque chose est vrai, sans révéler aucune information en dehors du fait que cette déclaration spécifique est vraie.